

- vii. feront des efforts conjoints, au pays et à l'étranger, pour aider les compagnies du Manitoba à mieux se préparer à soumissionner sur des projets financés par des institutions financières internationales.

**b) MISSIONS ET FOIRES COMMERCIALES**

**Les Parties**

- i. coordonneront la planification et la participation aux missions et foires commerciales, ainsi que l'accueil de délégations et d'acheteurs étrangers;
- ii. appuieront conjointement, dans les limites de leurs ressources, les activités commerciales et d'investissement convenues qui se dérouleront au Manitoba, étant conscientes que la tenue d'événements dans la Province est une façon rentable de développer le commerce et qu'elle génère de nombreuses retombées positives;
- iii. élaboreront des critères pour le recrutement, la qualification et la préparation des entreprises qui participent à des activités liées à l'exportation;
- iv. élaboreront des critères et des méthodes pour rendre compte de la valeur des activités liées à l'exportation.

**c) SENSIBILISATION ET FORMATION**

Reconnaissant que les petites et moyennes entreprises (PME) sont le plus important groupe de clients et que la sensibilisation et la formation sont les moyens les plus efficaces d'augmenter le nombre des compagnies prêtes à exporter, les Parties rationaliseront conjointement leurs activités afin:

- i. d'élaborer, de promouvoir et d'exécuter les programmes de sensibilisation et de formation à l'exportation en consultation avec le secteur privé;
- ii. de soutenir les institutions d'enseignement et les initiatives d'autres groupes dans leurs efforts pour mieux répondre aux besoins des entreprises manitobaines;
- iii. d'élaborer et d'appuyer des programmes conjoints de formation du personnel, y compris le recours aux détachements à des fins de formation.

**d) EXÉCUTION DES PROGRAMMES ET PRESTATION DES SERVICES**

- i. les Parties examineront comment mieux coordonner l'exécution et la prestation nationales des programmes et les services de promotion du commerce et de l'investissement;
- ii. les Parties chercheront aussi à coordonner les activités internationales pour assurer un soutien concret et efficace aux compagnies manitobaines présentes à l'étranger;